

## La notion de race et de type dans la cynophilie

La notion de race, telle qu'elle est définie aujourd'hui, est due à la collaboration d'éleveurs qui se sont entendus sur la définition d'une race. Cela ne veut pas dire, qu'elle n'existait pas avant l'entente de ces personnes désireuses de réglementer une race. Ces éleveurs ont élaboré des critères permettant de déterminer les individus à inclure ou exclure dans une race, en créant « un standard ». Il ne faudrait pas croire cependant que l'on a attendu l'outil pour posséder le concept : « Le terme de race », était omniprésent dans le discours bien avant que l'on n'invente les standards. En réalité, les races sont issues d'un long processus de différenciation régionale, que des croisements sont venus en permanence moduler en fonction des choix des éleveurs. C'est que se trouvaient déjà, régionalement, des populations de chiens, qui portent d'ailleurs le plus souvent le nom de leur région : Chien de Saint-Hubert, Epagneul Breton, Bruno du jura, Poitevin, Chien de montagne des Pyrénées.... Il existait dans toutes les régions des populations hétérogènes, au sein desquelles émergeait parfois un type particulier, qui fut reconnu comme celui d'une future race. Si beaucoup de races ont reçu un nom de région, c'est bien qu'elles existaient avant leur reconnaissance officielle et que les éleveurs ont pu s'entendre sans difficulté pour les identifier.



*Légende : Lequel est un chien de type, lequel est un chien de race ?*

Peut-on considérer que tous les chiens de race dérivent de ce que l'on appelle les "fondateurs", c'est-à-dire les sujets issus d'une sélection initiale. Il est probable que, d'une manière ou d'une autre, des gènes émanant de chiens non-inscrits, mais appartenant bien à la même population ou en ayant l'apparence, ont été introduits régulièrement.

La création de races et le maintien de l'aspect et de la fonction prévus à leur égard impliquent alors l'établissement de standards reconnus. Le premier standard écrit dont nous ayons connaissance est celui du bulldog, établi en 1876 (Triquet 2012). Les premiers standards décrivent la plupart du temps les traits caractéristiques des sujets de l'époque pour une race donnée. Mais certains standards de races s'attachent à décrire un type idéal plutôt que le type réel. Et comme le disait le Professeur R. Triquet : « *L'écrit l'emporte sur le réel* ». C'est ainsi que le standard finit par dicter ce que doit être le type, parfois pour le meilleur mais aussi parfois pour le pire. L'exemple le plus célèbre de standard est celui du Berger allemand : lorsque le standard est établi, il est très différent du type réel de l'époque ; au fil du temps, le type a évolué jusqu'à correspondre à la description du standard, devenant ainsi le type réel actuel. L'angulation excessive, les allures allongées et la courbure du dos – caractéristiques du type recherché par les clubs, les juges d'exposition et certains éleveurs – ont fait payer un lourd tribut à la race.

Race et type, toutefois, ne sont pas deux concepts à opposer, ils sont tous les deux nécessaires et complémentaires. Le premier est une qualité essentielle, le second dépend d'un facteur externe, lié aux différentes utilisations du chien par l'homme. Mais tous deux ont modelé des choix différents. Seulement, les divers usages ont orienté plusieurs sélections, certaines par élitisme ont permis de restreindre certaines races et d'autres de diversifier dans un esprit de bien-être. C'est pourquoi le type est sans doute, pour le moment, à considérer comme l'expression la plus flagrante de l'influence humaine sur le chien et la preuve que c'est bien par le travail que l'on a cherché, à l'origine, à le définir. Il est normal et même souhaitable que co-existent dans une race des types différents, aux plans morphologique et comportemental. Évidemment, l'ampleur des différences ne doit pas être trop importante !



*Légende : un chien de type et un chien de race. Saurez-vous les différencier ?*

Une race n'est-elle composée que de chiens inscrits à un livre généalogique ?

Selon la réglementation actuelle la réponse est « oui ». On peut constater aussi que les éleveurs LOF adhèrent à cette idée, les chiens non-inscrits étant qualifiés de « type de race » ou « d'apparence ». Il n'empêche que, scientifiquement, c'est faux. Le " pedigree " constitue une reconnaissance officielle, mais la race se reconnaît " à l'œil " et à la fonction. Il ne faut pas oublier que le pedigree est un outil de traçabilité, de généalogie mais il n'est pas un gage de qualité.



*La race se reconnaît à l'œil ! Lequel est de type, lequel est de race ?*

Selon Alliance Française Canine, la Société Centrale Canine maintient une confusion volontaire car elle affirme qu'un chien avec un pedigree a plus de valeur qu'un chien sans pedigree avec un simple certificat de naissance. Au départ, les races ont puisé dans le stock des « chiens non-inscrits », pour enrichir génétiquement la descendance des fondateurs initiaux. Sur le plan scientifique, les chiens qui ont l'apparence d'une race en font partie. C'est le coup d'œil qui indique, en toute probabilité l'appartenance à une race et non pas le pedigree. On imagine donc aisément que les chiens « de type » méritent l'attention, qu'ils soient susceptibles de conforter une orientation recherchée ou d'apporter tout simplement une intéressante diversité génétique. Il est alors, évidemment souhaitable de procéder au grand jour pour leur utilisation et, par conséquent, d'ouvrir plusieurs livres généalogiques comme : « le registre des origines canines (ROC) », qui listent les « chiens de type avec pedigree », suivant une procédure de sécurisation mise en place avec une garantie de fiabilité des données généalogiques (contrôle de parenté obligatoire pour garantir les origines des chiens et le Qrcode pour éviter la falsification).

C'est vers le "toujours plus d'homogénéité" que marche la sélection officielle. Par exemple, dans les races où il existe plusieurs variétés, on les fait se reproduire chacune indépendamment des autres, ce qui peut conduire à accentuer les différences et les considérer comme des races distinctes, qu'elles n'étaient pas au départ. On ne dira jamais assez que les variétés doivent se croiser de temps à autre : elles constituent une sorte de réserve de retrempe naturelle l'une pour l'autre ! Chez AFC, nous avons une autre conception de la sélection :

- Nous affirmons que l'accouplement doit être mis en œuvre dans un contexte éthique et raisonnée
- Et qu'il est nécessaire de conserver aussi suffisamment de variabilité génétique pour l'orienter dans une direction basée sur la santé, le bien-être et la fonction pour les chiens de travail.

Une pratique qui devrait être encouragée : en incitant des éleveurs à s'entendre entre eux, pour conduire la sélection en commun, avec des chiens qu'ils connaissent parfaitement. C'est sans doute le meilleur moyen de produire des reproducteurs de bonne qualité et une très bonne manière d'éviter l'introduction d'anomalies héréditaires dans son élevage, à la condition bien sûr que la transparence soit totale entre eux. Cette façon de faire revient à constituer des lignées différentes les unes des autres, qui constituent des réservoirs de variabilité.

Il est également souhaitable d'aller chercher des reproducteurs avec d'autres courants de sang. On les recherchera d'abord à l'étranger, en contrôlant qu'il n'existe pas de consanguinité proche et qu'ils soient en bonne santé. Également recourir à des chiens qui ont une diversité intéressante, rechercher des couleurs ou particularités qui ont disparu dans ce mouvement d'uniformisation. Certains éleveurs seront heureux de retrouver des types de chiens ou couleur oubliés et s'emploieront à les réintroduire.

À partir de ce diagnostic, il convient de s'interroger sur les solutions qui peuvent être apportées aux problèmes que rencontre le chien de race à l'heure actuelle. Celles-ci pourraient être de plusieurs ordres. D'une part, il apparaît vital que les objectifs de sélection soient réorientés de manière à donner un poids plus important à la santé des chiens, à leur fonction et leur bien-être. Il est assez clair que la volonté, inconsciente ou non, de produire des chiens de plus en plus hypertypés, au mépris de leur bien-être, cause des dommages conséquents et parfois irrémédiables, à de nombreuses races. Ceci passe par une volonté des éleveurs de faire face à la problématique de la santé des races canines.

D'autre part, il apparaît important que les acteurs de la cynophilie envisagent d'adapter leurs pratiques de manière à limiter les conséquences que celles-ci pourraient avoir sur la santé des races. En cela il conviendrait d'ouvrir les bases de sélection à un nombre plus important de reproducteurs, d'envisager si nécessaire le recours au croisement, et de décourager l'usage de la consanguinité, comme le font la plupart les éleveurs scandinaves. L'adaptation des pratiques d'élevage passe par la mise en place de programme de sélection permettant d'améliorer la santé de leur race.

Vous pouvez compter sur Alliance Française Canine pour faire évoluer la cynophilie, la moraliser en tenant compte du bien-être des races. Depuis la création de notre fédération, nous avons alerté les éleveurs par le biais d'articles, expliquant les dérives morphologiques, comportementales et sanitaires des chiens présentés en exposition afin que les éleveurs exposants prennent conscience que le chien est un être sensible. Il ne faut pas oublier que ces personnes représentent seulement 10% des éleveurs, ce qui est peu par rapport aux éleveurs sélectionneurs de la filière canine !